



Traité Békhhorot

Michna 6 - Chapitre 7

הַמְקִישׁ בְּקֶרְסָלִיו, וּבְאַרְכּוּבוֹתָיו,
וּבַעַל פִּיקָה,
וְהַעֲקָל.

אֵיזָהוּ עֵקֶל?

כָּל שְׂמִיקֵי פֶרְסוֹתָיו,
וְאִין אֶרְכּוּבוֹתָיו נוֹשְׁקוֹת זֶה לָזֶה.
פִּיקָה יוֹצֵאָה מִגּוֹדְלוֹ,
עֵקֶבוֹ יוֹצֵא לְאַחוּרָיו,
פֶּרְסָתוֹ רִחְבָּה כְּשֶׁל אֶזֶז.
אֶצְבְּעוֹתָיו מְרַכְּבוֹת זֶה עַל זֶה,
אוֹ קְלוּטוֹת לְמַעַלָּה עַד הַפֶּרֶק,
כְּשֶׁר.

לְמַטָּה מִן הַפֶּרֶק וְהַתְּכָה,
כְּשֶׁר.

הֵיטָה בּוֹ יִתְרַת וְהַתְּכָה,
אִם יֵשׁ בָּהּ עֶצֶם,
פָּסוּל;

וְאִם לֹא,ו
כְּשֶׁר.

יִתֵּר בִּידָיו וּבִרְגָלָיו שֵׁשׁ וְשֵׁשׁ, עֶשְׂרִים וְאַרְבַּע,
רַבִּי יְהוּדָה מְכַשִּׁיר,
וְחֲכָמִים פּוֹסְלִים.
הַשּׁוֹלֵט בְּשֵׁתֵי יָדָיו,
רַבִּי פּוֹסֵל,
וְחֲכָמִים מְכַשִּׁירִים.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."



הפּוֹשִׁי, וְהַגִּיחֹר, וְהַלְבָּקָן,
וְהַקֶּפֶחַ, וְהַנָּגֶס,
וְהַחֲרָשׁ, וְהַשּׁוֹטָה,
וְהַשְּׂכּוֹר,
וּבְעָלֵי נִגְעִים טְהוֹרִין,
פְּסוּלִין בְּאָדָם,
וְכֹשְׁרִין בְּבִהְמָה.
בֶּן שְׁמֵעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר:
שּׁוֹטָה בְּבִהְמָה,
אֵינָה מִן הַמִּבְחָר.
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
אִף בְּעָלֵי דְלָדוּלִין,
פְּסוּלִין בְּאָדָם,
וְכֹשְׁרִין בְּבִהְמָה:

[La Michna énumère des défauts supplémentaires qui disqualifient un Kohen d'accomplir le service du Temple : Celui dont les jambes sont tordues et pliées vers l'intérieur, ce qui l'amène à se cogner les chevilles ou les genoux[pendant qu'il marche], et un ba'alhappikim,[et]l'ikkel. . Qu'est-ce que l'ikkel ? [C'est]quelqu'un qui joint ses pieds et dont les genoux ne se heurtent pas,[c'est-à-dire qui a les jambes arquées. Un Kohen avec]une protubérance émergeant[le long]du pouce de sa[main ou du gros orteil de son pied, ou celui]dont le talon émerge[et dépasse]de[son]pied, [ou celui]dont les pieds sont larges comme[ceux]d'une oie,[sont tous disqualifiés pour accomplir le Temple. service. Un Kohen]dont les doigts[ou les orteils]sont configurés les uns sur les autres, ou[dont les doigts ou les orteils sont]attachés,[est également disqualifié. Mais s'ils étaient attachés au]-dessus[de la paume de la main ou de la plante du pied seulement]jusqu'à l'articulation [médiane, il est]en forme. S'ils étaient attachés au-dessous de l'articulation, plus haut sur le doigt ou l'orteil, et qu'il les coupe pour les séparer, il est en forme. [Dans le cas où]il y avait un[doigt ou un orteil supplémentaire]sur[sa main ou son pied]et qu'il l'a coupé, si[cet appendice supplémentaire]contient un os,[le Kohen est]disqualifié[même après qu'il ait été coupé], et s'il[n'y a]pas[d'os, le Kohen est]apte. [S'il y avait]un[appendice supplémentaire]sur ses mains et sur ses pieds, six sur chacun[pour un total de]vingt-quatre, Rabbi Yehouda juge[le Kohen]apte et les Sages[le jugent]disqualifié. [En ce qui concerne celui]qui[est ambidextre et]qui contrôle ses deux mains, Rabbi[YehoudaHaNassi]considère[le Kohen]disqualifié,[car son statut est semblable à celui d'un gaucher], et les Sages[le jugent]apte. [Concernant]le kouchi[celui qui a la peau noire], le gi'hor[celui qui a la peau rouge], le lavkan[un albinos], le kipea'h[celui qui est grand et fin], le nain, le sourd-muet, l'imbécile, l'ivrogne et[ceux]qui ont des marques rituellement pures,[leurs conditions]disqualifient une personne[d'accomplir le service du Temple]et sont valides,[c'est-à-dire qu'elles ne disqualifient pas en ce qui concerne le sacrifice], dans[le cas d']un animal. RabbanChimon ben Gamliel dit : Un imbécile parmi les animaux n'est pas optimal[pour le sacrifice]. Rabbi Elazar dit : Même[en ce qui concerne ceux]dont[la chair ou la peau]pend[de leur corps, cette imperfection]disqualifie dans[le cas d']une personne et est valable dans[le cas d']un animal.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions